

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE L'IMMOBILIER	
PARCOURS	Géomètre-expert	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001 relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
Parcours ouvert uniquement en alternance (contrat d'apprentissage).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
La validation de l'UE "Parcours Juriste Géomètre-expert" entraîne l'acquisition des blocs de compétences RNCP38195BC04 "Contribuer à la transformation en contexte professionnel" et n° RNCP38195BC01 "Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques" (Fiche RNCP 38195).		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

MASTER 2		DROIT DE L'IMMOBILIER								session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Géomètre-expert								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	285		45	45	Oui	Oui					
Bloc	S1	Bloc de compétences 1 : RNCP38195BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés (1/2) RNCP38195BC05 - Analyser, assister, et conseiller des opérateurs privés ou publics intervenant dans le secteur de l'immobilier sur des problématiques de droit immobilier			/	/	Oui	Non					
UE	S1	UE Module Droit privé de l'immobilier	92		20	20	Oui	Oui					
Matière	S1	Contrats des constructeurs	21		1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		1 écrit de 3h (sur 1 matière tirée au sort parmi les 4 matières) et 2 oraux (sur 2 matières tirées au sort parmi les 3 autres matières restantes)
Matière	S1	Droit de la copropriété	25				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Responsabilités et assurances des constructeurs	21				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Baux civils et commerciaux	25				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
UE	S1	UE Module Droit public de l'immobilier	106		19	19	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des marchés publics de travaux	18		1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		1 écrit de 3h (sur 1 matière tirée au sort parmi les 4 matières) et 2 oraux (sur 2 matières tirées au sort parmi les 3 autres matières restantes)
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	24				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Fiscalité immobilière	25				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit de l'environnement	21				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Contentieux de l'immobilier	18		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	Bloc de compétences 2 : RNCP38195BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés (2/2) RNCP38195BC08 - Fournir à des opérateurs privés ou publics intervenant dans le secteur de l'immobilier un appui juridique à la prise de décision			/	/	Oui	Non					
UE	S1	UE Module pluridisciplinaire	87		6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Financement de la construction	18		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit du logement social	18		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Expertise foncière et immobilière	18		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Gestion comptable	18		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Gestion du contrat de construction international	15		/	/							Non évalué
Semestre	S2	SEMESTRE 4	174	12	15	15	Oui	Oui					
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP38195BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel RNCP38195BC01 - Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques			/	/	Oui	Non					

MASTER 2		DROIT DE l'IMMOBILIER								session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Géomètre-expert								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S2	UE Parcours Juriste géomètre-expert	174	12	15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Voir modalités du DU Juriste géomètre-expert
		TOTAL ANNUEL	459	12	60	60							